

REGIE AUTONOME
CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL MAURICE RAVEL

Siège : 29, cours du comte de Cabarrus – 64100 BAYONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL MAURICE RAVEL
CONVENTION DE PARTENARIAT STAGE MARIONNETTE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-10 ;

Vu la délibération n° 06 du conseil d'administration en date du 12 novembre 2020, rendue exécutoire par la sous-préfecture de Bayonne le 24 novembre 2020, donnant délégation d'attributions à Monsieur le Président en application des dispositions de l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales susvisé, et notamment concernant le fait de pouvoir passer toutes conventions pour l'acquisition de prestations artistiques ou pédagogiques dont le montant est inférieur à 5 000 € ;

Vu la proposition de l'espace Jéliote – Centre national de la marionnette ;

Vu la proposition de la compagnie LE LIQUIDAMBAR - Laboratoire marionnettique;

Vu la proposition du LYCEE DU 4 SEPTEMBRE 1870

Considérant qu'il convient de signer cette convention ;

DECIDE

ARTICLE 1 : De signer la convention avec l'Espace Jéliote, le Liquidambar et le Lycée du 4 septembre, pour la réalisation d'un stage « Marionnette » organisé du vendredi 27 au dimanche 29 janvier 2023, à l'Espace Jéliote (64). En contrepartie, le Conservatoire s'engage à verser la somme de 1 888 € TTC répartie entre les différents partenaires selon leurs factures ainsi que le coût du transport A/R entre Bayonne et Oloron.

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur de la Régie autonome et Monsieur le Trésorier Principal Municipal de Bayonne, receveur de la régie autonome, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'application de la présente décision.

ARTICLE 3 : Une ampliation de la présente décision sera transmise à la sous-préfecture de Bayonne, publiée sur le site internet du Conservatoire Maurice RAVEL et communication sera donnée à la prochaine séance du conseil d'administration.

Bayonne, le 22 novembre 2022

Le Président,
Antton CURUTCHARRY

